



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 20 juillet 2017

Monsieur le Président,

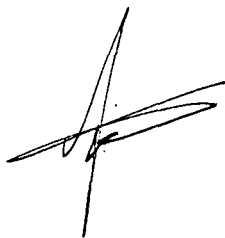
Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Selon nos informations, un certain nombre d'institutions d'enseignement supérieur luxembourgeoises rencontrent actuellement des difficultés pour voir renouveler leur accréditation.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette information ?
- Dans l'affirmative, quelles institutions sont concernées et quels problèmes rencontrent-elles ?
- Dans la mesure où l'article 27 de la loi du 23 juillet 2016 modifiant la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ne se prononce uniquement sur les modalités d'accréditation d'institutions d'enseignement supérieur étrangères, quels sont les critères d'accréditation pour les institutions d'enseignement supérieur luxembourgeoises?
- D'après le processus de Bologne, la procédure d'accréditation habituelle ne s'applique pas aux formations dites « *post graduate* » ni aux cours universitaires de troisième cycle. Selon quelles conditions ces formations peuvent-elles être accréditées au Luxembourg ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal stroke and a vertical stroke.

Martine Hansen
Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 21 juillet 2017

Objet : Question parlementaire n° 3149 du 20.07.2017 de Madame la Députée Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés